

Note d'information, Formation animateur d'équitation (AE), 1 an, Organisée par le COMITE REGIONAL D'EQUITATION HAUTS DE FRANCE, département du PAS DE CALAIS, session septembre 2024.

Lieu de la formation : Centre Equestre de Calonne Ricouart, 62100 CALONNE RICOUART. *Les formateurs sont tous des professionnels, dirigeants et/ou enseignants, en activité dans un centre équestre.*

Présence en formation les LUNDI, MARDI, et JEUDI, hors vacances scolaires.

Présence chez le tuteur les MERCREDI, SAMEDI, et les vacances scolaires.

Tests de sélection, dernière journée, le mercredi 21 août 2024, au Centre Equestre de Calonne Ricouart. *Compléter votre dossier d'inscription en ligne sur le site <https://crehautsdefrance-formations.fr>*

Formation du 19 septembre 2024 au 21 juin 2025.

Conditions pour le/la stagiaire :

18 ans minimum, un niveau galop 6 (il doit être validé à l'entrée en formation).

Avoir le PSC1 (ou équivalent), ou justifier d'être inscrit(e) à une journée de formation PSC1.

Avoir déposé son dossier de demande d'inscription complet au CRE : *Il est conseillé de déposer son dossier complet rapidement. Si, pour des raisons réelles de délai d'obtention, certaines pièces sont manquantes, vous pouvez déposer votre dossier en le précisant. Déposer votre dossier en ligne sur le site <https://crehautsdefrance-formations.fr>*

Avoir passé avec succès les tests de sélection : *Après réception de votre dossier, vous serez convoqué(e)s à la journée de sélection pour participer à des Tests collectifs à cheval niveau galop 5/6 (avec cavalerie sur place), à un écrit niveau galop 5/6, et à un entretien de motivation.*

Conditions pour l'entreprise d'accueil :

Avoir un BEES, BPJEPS ou supérieur de + de 2 ans,

Être titulaire d'un label « Ecole Française d'Équitation » ou « Centre de Tourisme Équestre »

Avoir une activité suffisante en lien avec le diplôme,

Avoir l'envie, et se dégager du temps, pour s'investir dans la formation des futurs enseignants.

Pour rappel, l'AE donne, par équivalence les TEP, les EPMS et l'UC1 du BPJEPS, ce qui permet d'intégrer la formation BPJEPS à l'issue.

Statut/coût/financement :

Durant la formation, le/la stagiaire a le statut de « stagiaire de la formation professionnelle ». Un contrat tripartite de formation professionnelle est établi entre le/la stagiaire, le/la tuteur/rice, et le Comité Régional d'Équitation.

Aucun frais pour le centre équestre tuteur.

En fonction de l'éligibilité du/de la stagiaire (au vu du dossier de demande d'inscription), des financements sont possibles. Exemple : Financement REGION, **coût stagiaire 0 €** et rémunération possible.

Pour le/la stagiaire en autofinancement, le coût est de 8 208 € (dégressivité en fonction des revenus).